

## MARCHES PUBLICS DE MAITRISE D'OEUVRE

**Mairie de Carqueiranne  
COMMUNE  
Service de la Commande Publique  
Place de la République  
83320 CARQUEIRANNE**



### **REFECTION TOITURE EGLISE SAINTE MADELEINE**

## **Lettre de consultation valant Contrat**

*Article R2122-8 du Code de la Commande Publique*

Numéro du Marché : MC240247

Date et heure limites de réception des offres

**Vendredi 18 octobre 2024 à 12 Heures 00**

**Date limite de dépôt des questions : 14/10/2024 à 12H00**

## **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché a pour objet la prestation de maîtrise d'œuvre selon la loi MOP en vue de la réfection de la toiture de l'église Sainte Madeleine située dans le centre-ville de Carqueiranne (annexe 1 reportage photos et annexe 2 et 2 bis plans).

Les travaux sont à effectuer dans les meilleurs délais. En effet, il est impératif que ces travaux soient réalisés rapidement au regard des infiltrations d'eau dans l'église. De plus s'agissant d'un lieu de culte, sa période de fermeture doit être la plus réduite possible sans dépasser les 12 semaines de travaux. En effet, la maîtrise d'ouvrage souhaite une réouverture de l'église à l'été 2025.

A ce titre, une attention particulière sera portée au diagramme de Gantt contractuel sur lequel le titulaire est jugé au titre du critère cohérence de l'organisation et du planning au regard de ces contraintes.

L'enveloppe financière prévisionnelle provisoire affectée aux travaux s'élève à 300 000 euros HT hors travaux de charpente.

La mission confiée au "prestataire" est une mission appartenant au domaine de la réhabilitation en bâtiment.

Conformément au Code de la Commande Publique, la mission confiée à la maîtrise d'œuvre comprend :

**Les éléments de missions telle que définie par l'article R2431-19 à R2431-23 du Code de la Commande Publique correspondant à la catégorie d'ouvrage définie ci-avant.**

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Carqueiranne.

## **ARTICLE 1 – DESCRIPTIF DETAILLE DU BATIMENT ET HISTORIQUE**

L'Eglise fut construite en 1846 et ouverture au public en 1849. Elle n'est pas classée monument historique. Des photos et plans sont disponibles en annexes 1 et 2.

Elle est orientée sud-ouest / nord-est, est organisée suivant un plan en forme de croix. Elle voit sa nef coupée par 2 chapelles qui constituent le transept. La façade présente un appareillage de belles pierres et un fronton. Un clocher s'élève à 26 mètres, coiffée d'un campanile en pierres ouvert de fenêtres triples, doté de 4 cloches.

La qualité de l'édifice a entraîné des travaux de consolidation et de mise en sécurité jusqu'en 1990 :

- 1863 : travaux de sécurité portant sur la réfection intérieure du clocher et de l'église

- 1881 : fermeture au public
- 1884 : remise en état et sauvegarde de l'édifice par de nouvelles réparations pour consolider les murs et les voûtes.
- 1989-1990 : travaux de restauration, d'aménagement et de mise en sécurité (maçonnerie, charpente, menuiserie, peinture, électricité...)

L'établissement se compose d'un bâtiment avec une salle accessible au public pouvant accueillir 200 personnes environ, classable en ERP de type V de 5<sup>ème</sup> catégorie.

## **ARTICLE 2 – CONTEXTE ET DESCRIPTION DES TRAVAUX**

L'escalier du clocher est actuellement fermé par arrêté municipal. Il ne pourra donc pas être utilisé dans le cadre de la maîtrise d'œuvre et des travaux.

La surface approximative de la toiture est de 450 m<sup>2</sup> (relevé géomètre en cours qui sera à disposition du maître d'œuvre).

Des fuites d'eaux de la toiture sont récurrentes et ne sont pas réparables dans le cadre de notre marché d'entretien. Par conséquent un diagnostic visuel a été effectué en date du 20/05/2024 (voir annexe 3) par l'entreprise Bois.Etudes.HULIN.

Au vu des premières constatations, le changement complet des tuiles et des liteaux est obligatoire ainsi qu'un traitement général de la charpente contre les insectes xylophages.

Il conviendra dans le cadre de sa mission complémentaire de diagnostic que le maître d'œuvre conseille la maîtrise d'ouvrage dans la méthode optimale de mise en œuvre du diagnostic complet de la charpente. Cette méthode doit répondre aux contraintes économiques et temporelles du projet.

Ce diagnostic sera à la charge de la maîtrise d'ouvrage et permettra de déterminer l'enveloppe définitive estimative des travaux à venir. D'autres diagnostics peuvent également être demandés par la maîtrise d'œuvre.

## 2.1 Pièces à remettre

Pour la présente consultation, le candidat devra remettre :

<b>PARTIE CANDIDATURE</b>	<b>PARTIE OFFRE</b>
Un formulaire DC1	La présente lettre de consultation valant contrat dûment complétée et signée
Un formulaire DC2	Le mémoire technique
Moyens humains et matériels généraux des trois dernières années,	Le CV
Références des trois dernières années	Le diagramme de Gantt
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat (portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles)	La déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) en cas de sous-traitance
	Certificat de visite

## 2.2 Modalités de remise

La remise de votre offre s'effectuera par dépôt électronique via la plate-forme dématérialisée [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Nota : la remise d'une offre vaut engagement et acceptation sur les pièces contractuelles visées dans la présente lettre de consultation.

## 2.3 Autres précisions de la consultation

- Le délai de validité des offres est de 45 jours
- Aucune variante ni aucune Prestation Supplémentaire Eventuelle n'est autorisée.
- La personne publique se réserve la possibilité de négocier avec les meilleures offres telles que ressortant d'une première analyse des offres ou avec l'ensemble des offres. L'ensemble des éléments de l'offre pourront être négociés, mais la négociation pourra également ne porter que sur un aspect de l'offre.
- Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs et techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les

opérateurs économiques devront se rendre sur le profil Acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>

**Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard à la date mentionnée en page de garde du présent document (date limite de transmission des demandes de renseignements en cours de publicité).**

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-6 du code de la Commande Publique, **une réponse de la Direction de la Commande Publique sera alors publiée sur le profil d'Acheteur au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.**

L'attention des opérateurs économiques est attirée sur le caractère impératif de ces délais afin de permettre la transmission des renseignements à l'ensemble des concurrents dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats visé à l'article L 3 du code de la Commande Publique.

- Une **visite obligatoire** sur site est prévue :  
Afin d'effectuer la visite, les candidats devront s'adresser à la Direction des services techniques – Tél : 04 94 01 42 25  
Un certificat sera remis à chaque candidat après la visite du site et devra obligatoirement être joint à l'offre.

#### **2.4 Critères d'attribution**

La présente consultation sera jugée à partir des critères suivants :

**- Cohérence de l'organisation et du planning de réalisation au regard des contraintes liées à l'objet du marché (partie 1) article 2) appréciée au vu des éléments suivants sur 40 points :**

Le candidat proposera un diagramme de Gantt permettant de juger des délais de réalisation des missions de maîtrise d'œuvre et des travaux ainsi que de la cohérence de l'organisation générale du projet.

**- Prix des prestations selon le tableau de la décomposition du prix global et forfaitaire renseigné page 8 dudit document sur 40 points**

**- Expérience et qualification du maître d'œuvre appréciée au vu des éléments suivants sur 20 points :**

Le candidat joindra son CV à l'appui. Une expérience et des qualifications dans les domaines de l'économie de la construction sont attendues.

NB : Concernant l'analyse du prix de l'offre, dans le cas où des erreurs de calcul seraient constatées dans le tableau de décomposition du prix global forfaitaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire.

## **ARTICLE 3 – CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES ET ENGAGEMENT**

### **3.1 Prescriptions techniques**

Les missions de base de la loi MOP seront réalisées. Des missions complémentaires de surveillance de l'ouvrage, conseil en diagnostic et assistance passation marchés de travaux sont prévues.

#### **MISSION COMPLEMENTAIRE SURVEILLANCE DU BATIMENT**

Au regard des nombreuses fuites d'eau, il est demandé à la maîtrise d'œuvre d'exercer une mission de surveillance du bâtiment afin d'alerter la maîtrise d'ouvrage d'une éventuelle dégradation entraînant une mise en danger du bâtiment ou de ses occupants avant réalisation des travaux. La maîtrise d'œuvre exercera à ce titre une mission également de conseil auprès de la maîtrise d'ouvrage pour une fermeture éventuelle du lieu de culte avant la phase travaux.

#### **MISSION COMPLEMENTAIRE CONSEIL EN DIAGNOSTIC**

Il conviendra dans le cadre de sa mission complémentaire de diagnostic que le maître d'œuvre conseille la maîtrise d'ouvrage dans la méthode optimale de mise en œuvre du diagnostic complet de la charpente. Cette méthode doit répondre aux contraintes économiques et temporelles du projet. D'autres diagnostics peuvent également être demandés par la maîtrise d'œuvre.

#### **MISSIONS REHABILITATION BATIMENT ET COMPLEMENT ASSISTANCE PASSATION MARCHES TRAVAUX**

Les missions études de diagnostic, les études d'avant-projet, les études de projet, les études d'exécution, la direction des travaux et l'assistance à la réception sont celles détaillées par le code de la commande publique.

Concernant l'assistance pour la passation des marchés de travaux, il pourra s'agir d'une assistance portée sur le choix entre la passation d'un marché de travaux et celui d'utiliser l'un des titulaires de la centrale d'achat Centralis auquel la ville est inscrite en sus des éléments décrits à l'article R2431-13 du Code de la Commande Publique.

## **COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS**

En application des dispositions du code du travail, notamment en son article L 4532-4, le maître d'ouvrage désignera un « coordonnateur sécurité et protection de la santé », agréé pour l'ensemble des phases (parties techniques) étude conception et réalisation de l'ouvrage.

Le SPS sera désigné ultérieurement pour l'exécution du marché.

L'intervention du coordonnateur sera réalisée dans le cadre des conditions définies par les textes, notamment les décrets n°94-1159 du 26 décembre 1994 et n° 2003-68 du 24 janvier 2003.

### **La mission est de niveau 1.**

Cette personne est désignée dans le présent marché sous le nom de "Coordonnateur S.P.S."

## **CONTROLE TECHNIQUE**

Le maître d'ouvrage sera assisté par un bureau de contrôle technique agréé qui sera désigné ultérieurement. Il aura pour mission :

- Le contrôle de la solidité des structures dissociables et indissociables (mission LP)
- Le contrôle de la solidité des ouvrages existants (mission LE)
- Stabilité des avoisinants (mission AV)
- Le contrôle des ouvrages et des éléments d'équipements suivants (mission SEI) :
  - Les dispositions relatives à la protection contre les risques d'incendie et de panique
  - Les installations électriques (les courants forts),
  - Les garde-corps

### **3.2 Durée du marché et délais d'exécution**

Le candidat s'engage à réaliser la prestation de maîtrise d'œuvre entre début novembre et décembre 2024 pour un démarrage des travaux dans les meilleurs délais. La durée prévisionnelle des travaux est estimée entre 5 et 12 semaines.

### **3.3 Prix et modalités de règlement**

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'ouvrage est estimée à 300 000 euros HT hors travaux de charpente. En fonction des résultats des études réalisées par la maîtrise d'ouvrage selon la méthodologie proposée par la maîtrise d'œuvre et de celles demandées en complément éventuel par la maîtrise d'œuvre, la rémunération forfaitaire du maître d'œuvre pourra être revue entre les parties en cas de modification substantielle du programme des travaux. Dans ce cas,

l'enveloppe prévisionnelle définitive travaux ainsi que le nouveau forfait seront actés en phase AVP et feront l'objet d'un avenant. En cas de confirmation de l'enveloppe prévisionnelle, un simple ordre de service sera signé des 2 parties.

**TABLEAU A RENSEIGNER PAR LES CANDIDATS : MONTANT DE L'OFFRE**

Décomposition du prix global et forfaitaire	Montant estimatif des travaux 300 000 euros HT
Mission complémentaire de surveillance de l'ouvrage	
Mission complémentaire de conseil en diagnostics	
Mission diagnostic	
Mission étude d'avant-projet	
Mission études de projet	
Mission études d'exécution	
Mission assistance aux maitres de l'ouvrage pour la passation des marchés de travaux ou l'assistance dans le choix de la centrale Centralis	
Mission OPC	
Mission direction de l'exécution des travaux	
Mission assistance opération de réception et parfait achèvement	
<b>Total des missions en euros HT</b>	
<b>Total des missions en euros TTC</b>	

Chaque élément de mission doit être renseigné en euros HT.

Chaque validation de mission donnera lieu à paiement conformément à la décomposition du prix global renseignée ci-dessus. Le délai de chaque mission sera précisé sur le diagramme de Gantt.

**3.4 Pièces contractuelles du marché**

Les pièces contractuelles sont les suivantes, énumérées par ordre de priorité :

- La présente lettre de consultation signée et renseignée
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) maitrise d'œuvre
- Les conditions générales d'achat

- Le mémoire technique, remis par le titulaire à l'appui de son offre
- Le CV du maitre d'œuvre, remis par le titulaire à l'appui de son offre
- Le diagramme de Gantt, remis par le titulaire à l'appui de son offre
- Les ordres de services émis au titre du marché

Si l'offre reçue ne comporte pas toutes les pièces demandées ou si elles ne sont pas signées, l'offre du candidat pourra être déclarée irrégulière conformément au code de la commande publique.

Une fois attribué, le candidat retenu devra fournir toutes les attestations fiscales et sociales nécessaires dans les meilleurs délais à compter de la réception de la notification.

### **3.5 Imputation budgétaire et famille d'achat**

Chapitre 21 fonction 518 nature 21318  
Famille achat cons 302

**RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Nom du candidat :

Adresse du candidat :

Nom et Prénom de l'interlocuteur dédié :

Téléphone :

Email :

A \_\_\_\_\_, le  
(Cachet et signature de la société)

A \_\_\_\_\_, le  
(Cachet et signature de l'Acheteur)